Nations Unies E/C.19/2007/3/Add.1

Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2007
Français
Original : espagnol

Instance permanente sur les questions autochtones
Sixième session
New York, 14-25 mai 2007
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Mise en œuvre des recommandations concernant les six domaines d'activité de l'Instance et les objectifs du Millénaire pour le développement

Informations communiquées par les organismes des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux

Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Résumé

Ce rapport présente les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et tient compte des recommandations formulées par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa cinquième session en 2006. Les principales activités mentionnées concernent la production d'informations sociodémographiques sur les peuples autochtones d'Amérique latine et la réalisation d'études sur leurs conditions de vie dans le cadre de leurs droits. La Commission a également organisé plusieurs séminaires internationaux portant sur les droits, la pauvreté et la santé des peuples autochtones et participé à diverses réunions d'experts.

* E/C.19/2007/1.

07-24766 (F) 070307 120307

I. Recommandations formulées par l'Instance permanente sur les questions autochtones à l'intention de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Collecte et ventilation des données

1. Le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE)-Division de la population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mis au point en 2006 un système sociodémographique des populations et peuples autochtones d'Amérique latine (SISPPI), en collaboration avec le Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce système s'inscrit dans le cadre d'un projet du Fonds intitulé « Système d'information pour les peuples autochtones », qui entend améliorer l'accessibilité et la qualité des informations pour et sur les peuples autochtones.

2. L'objectif général visé par le système SISPPI était de concevoir et diffuser un outil décisionnel pour l'élaboration de politiques publiques destinées à faire reculer les inégalités ethniques et à favoriser l'épanouissement des peuples autochtones. La mise au point du système s'est déroulée en plusieurs phases. En mai 2006 a commencé la première, qui était axée sur l'élaboration d'indicateurs à partir des recensements de la série de 2000 et qui s'attachait à recenser les écarts entre les ethnies, les générations et les sexes. Les microdonnées tirées des recensements de 11 pays de la région (Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, République bolivarienne du Venezuela) dont disposait le CELADE ont été traitées à l'aide du logiciel Redatam+SP de traitement de données de recensement par micro-ordinateurs. Le système compte 52 indicateurs, organisés par thèmes : population; fécondité et mortalité; répartition territoriale et migrations internes; scolarisation; culture; caractéristiques socioéconomiques; logement et assainissement de base; foyer et famille.

3. Il est important de noter que l'usager du système SISPPI peut consulter la définition de chaque indicateur ainsi que des notes techniques qui contribuent à une meilleure compréhension et à une plus grande transparence. Les éléments pris en considération pour chaque indicateur sont les suivants : intitulé de l'indicateur; définition; mode de calcul; interprétation statistique; interprétation contextuelle et pertinence; observations; notes supplémentaires sur la méthode de recensement. L'élément nouveau, et qui distingue ce système des autres, c'est celui de l'interprétation contextuelle et de la pertinence. Étant donné que le recensement permet d'obtenir des indicateurs conventionnels, cet élément décrit les principales limitations et considérations interprétatives dont il faut tenir compte pour bien les lire selon les spécificités culturelles des peuples autochtones. On trouvera en annexe au présent rapport un exemple et un échantillon du système sociodémographique SISPPI, qui sera mis à la disposition des usagers à partir de mars 2007.

4. En janvier 2007 a été lancé un projet conjoint de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de la CEPALC-CELADE intitulé « Perspective ethnique dans les sources de données sanitaires : les expériences menées dans la zone mapuche du couloir du sud de l'Argentine et du Chili. Recommandations pour leur évolution future dans le contexte des Amériques », qui a pour objectif de contribuer à la définition de stratégies de collecte d'informations permettant de suivre les progrès accomplis dans la réduction des inégalités devant la santé dues à l'origine ethnique,

dont souffrent notamment les peuples autochtones. Il s'agit de prendre connaissance d'un ensemble de pratiques en matière de mesure mises au point à l'échelon local et de faire des recommandations afin de faciliter la prise en compte de la dimension ethnique des peuples autochtones et d'autres groupes sociaux dans les registres administratifs du secteur de la santé. Ce projet, d'une durée de 18 mois, se déroulera en deux étapes, la première consistant à recueillir des informations et à mener une réflexion, et la seconde à procéder à des essais, à valider des hypothèses et à formuler des recommandations (des essais pilotes auront lieu dans au moins deux pays de la région).

5. Dans le cadre de ce projet, un premier atelier intitulé « Fondements, expériences, réflexions et propositions pour l'identification de la population autochtone/mapuche dans les registres et statistiques de la santé » a été organisé le 26 janvier 2007 à Temuco (dans la région Araucanie au Chili), avec le concours du Centre de recherche en santé de l'Université de la Frontera et sous le patronage du Service de santé de l'Araucanie Sud et du Secrétariat ministériel à la santé de la région Araucanie au Chili. Cet atelier a été coordonné par un professionnel autochtone et une consultante non autochtone. La participation mapuche a été active : ont assisté à l'atelier environ 36 personnes venues de 17 communes de la région Araucanie (provinces de Cautín et Malleco), rattachées à des organisations et centres de santé (animateurs et conseillers interculturels, auxiliaires de postes rurales, professionnels mapuches, représentants d'organisations autochtones de base dans le domaine de la santé, responsables des affaires mapuches dans les Directions de la santé). Un document contenant les recommandations et propositions issues de l'atelier est en cours de rédaction.

Études sociales et démographiques

6. Le quatorzième numéro de la revue *Panorama social de l'Amérique latine 2006* de la CEPALC comprend un chapitre entier consacré aux « Peuples autochtones d'Amérique latine : inégalités séculaires, diversité des conditions et obligations nouvelles pour les démocraties du XXI^{e} siècle », qui a été rédigé par le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes-Division de la population avec le concours financier du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il s'agit d'une étude inédite dans la région, en raison tant des informations que de l'analyse qu'elle contient. Elle met en lumière, à partir de la perspective créée par la nouvelle norme internationale relative aux droits de l'homme des peuples autochtones, les inégalités sociodémographiques dont souffrent les peuples autochtones dans un contexte de discrimination structurelle et de spécificités culturelles. On peut dire qu'avec ce document la CEPALC prend position et affirme les droits individuels et collectifs des peuples autochtones.

7. Ce chapitre de *Panorama social 2006* traite des questions suivantes : l'irruption des autochtones dans les programmes de démocratie et de développement; le défi que représente la nouvelle norme internationale relative aux droits des peuples autochtones; le défi du recensement : qui sont-ils? combien sont-ils? où sont-ils?; hétérogénéité des profils démographiques : une relecture des différences; les migrations internationales des peuples autochtones : des frontières mobiles et des identités complexes; diversité et inégalité sociodémographique des peuples autochtones : réflexions pour élaborer des politiques de promotion de leurs droits individuels et collectifs. Il convient de noter que ce chapitre a été rédigé par une équipe de professionnels autochtones et non autochtones. Ainsi, le cadre de

référence fondé sur les droits de l'homme a été établi par un expert autochtone. Une synthèse de ce chapitre peut être consultée en espagnol et en anglais sur le site de la CEPALC (www.cepal.org) et la publication de l'ouvrage était prévue pour avril 2006.

8. La Division du développement social de la CEPALC a publié en avril 2006 un document intitulé « Les peuples autochtones et d'ascendance africaine face au nouveau millénaire »[1]. Il s'agit du principal document que la CEPALC a présenté à la préconférence Santiago +5 contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance qui s'est déroulée du 10 au 12 août 2005 à Santiago.

Assistance technique et formation

9. Du 20 juillet au 4 août 2006, le CELADE a participé à la mission d'évaluation du huitième recensement de la population et du quatrième recensement du logement effectués au Nicaragua en 2005. L'équipe chargée de l'évaluation se composait de deux experts du CELADE, un expert de l'Équipe d'appui technique du FNUAP et de deux experts-conseils indépendants. Cette mission avait été sollicitée par l'Institut national de statistique et de recensement du Nicaragua et bénéficiait de l'appui du FNUAP. Une évaluation complète du recensement a été faite, notamment de tous les domaines thématiques, une attention particulière étant accordée aux questions portant sur l'origine ethnique. La mission a rédigé un rapport présentant les résultats de son évaluation, ses conclusions, ses recommandations et les possibilités ouvertes par le recensement. Elle a constaté que le dénombrement de la population autochtone au Nicaragua au moyen du recensement de 2004 s'est amélioré considérablement par rapport au recensement précédent, entre autres parce que le critère servant à identifier les groupes concernés avait été changé (de la langue parlée en 1995 à l'auto-identification en 2005). Elle a recommandé, entre autres : de dépouiller de manière exhaustive les données du recensement, en prenant en compte les trois questions concernant les peuples autochtones; et de veiller à ce que, dans l'extraction et l'analyse des informations, l'Institut national de statistique et de recensement favorise et garantisse à nouveau la participation de professionnels autochtones, de manière à assurer une interprétation des données en contexte et dans une perspective interculturelle conforme aux droits des peuples autochtones.

10. La Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLASCO) organise une formation diplômante ibéro-américaine en droits économiques, sociaux et culturels et en politiques publiques qui est parrainée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Collège universitaire Henry Dunant et la Fondation Henry Dunant pour l'Amérique latine. Cette formation s'adresse aux spécialistes et professionnels autochtones et non autochtones qui interviennent dans les politiques publiques. Le CELADE a participé au module sur les droits culturels, l'interculturalité et les droits de l'homme, avec une contribution sur « Les peuples autochtones d'Amérique latine : reconnaissance et visibilité statistique ».

[1] Publications des Nations Unies, numéro de vente : S.06.II.G.45.

II. Autres activités se rapportant aux recommandations formulées par l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones à l'intention des organismes des Nations Unies

11. Parmi les activités menées par le CELADE-Division de la population de la CEPALC au service des populations et peuples autochtones d'Amérique latine, on mentionnera le Séminaire international intitulé « Peuples autochtones et d'ascendance africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes : intérêt que présentent les données sociodémographiques pour les politiques et les programmes », qui a eu lieu au siège de la CEPALC du 27 au 29 avril 2005. Ce séminaire a été couronné de succès et a permis aux experts autochtones et non autochtones de mettre en commun leurs idées et propositions et de formuler une série de recommandations sur la production d'informations et sur le renforcement des politiques publiques en faveur des peuples autochtones. En mai 2006 a été publié un ouvrage réunissant les communications présentées à ce séminaire, y compris les recommandations, lequel peut être téléchargé depuis le site du CELADE (www.cepal.org/celade). Ce séminaire a été parrainé par le Gouvernement français.

12. Donnant suite aux recommandations issues de ce séminaire, avec le concours financier encore une fois du Gouvernement français, le CELADE a lancé en septembre 2006 le projet « Progrès dans les politiques et programmes de santé pour les peuples autochtones d'Amérique latine depuis la Décennie internationale des populations autochtones ». Le projet poursuit les objectifs spécifiques ci-après : a) recenser les zones où des politiques et programmes de santé ont été élaborés en faveur des peuples autochtones, en dressant le profil de ces derniers dans quelques pays de la région; b) décrire les progrès, les succès et les difficultés rencontrées dans la définition et l'exécution des politiques et programmes; c) comparer les progrès de divers pays dans la réalisation des droits des peuples autochtones; d) reconnaître et diffuser les pratiques exemplaires à l'échelon régional; e) recenser les actions envisageables dans la définition et l'application de politiques et programmes de santé en faveur des peuples autochtones de concert avec tous les acteurs politiques et sociaux; f) formuler des recommandations tendant à reconnaître et diffuser les pratiques exemplaires en matière de politiques et programmes de santé pour les peuples autochtones. Afin d'atteindre ces objectifs, un sondage a été réalisé auprès des institutions gouvernementales chargées des peuples autochtones et des ministères de la santé dans les pays de la région. Les noms des contacts nationaux ont été obtenus par l'entremise du Bureau régional de l'Organisation panaméricaine de la santé en Équateur, et des accords de collaboration ont été conclus avec eux pour le projet. Sur la base du sondage et d'informations accessoires, un document a été établi, qui sera présenté à la réunion d'experts prévus par le projet en mai 2007.

13. En 2006, le Projet régional de bialphabétisation (CELADE et coopération du Gouvernement italien) s'est poursuivi au Guatemala, au Paraguay et au Pérou, atteignant l'objectif de plus de 36 000 personnes alphabétisées dans leur langue maternelle et en espagnol sur des thèmes intéressant la production, l'environnement, la santé, les droits et l'organisation communautaire. Au Guatemala, en parallèle à l'application prévue dans l'aire linguistique mam, des méthodes d'alphabétisation ont été conçues pour les langues mayas majoritaires (15 au total) et ces méthodes ont été enseignées à des équipes techniques nationales en vue d'une application en

2007. Dans les trois pays, des progrès considérables ont été constatés dans l'institutionnalisation du projet, qui a été inscrit dans les plans officiels d'alphabétisation et qui a bénéficié dans une proportion de 80 % de crédits nationaux, ainsi que dans son articulation interinstitutionnelle et intersectorielle où convergent organismes publics, coopération internationale et organisations de la société civile, notamment les alliances avec les organisations non gouvernementales et des entreprises privées agissant dans le cadre de leur responsabilité sociale.

Séminaires et réunions d'experts

14. L'Unité des femmes et du développement de la CEPALC, de concert avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a organisé une réunion de spécialistes intitulée « Égalité des sexes, pauvreté, race, ethnie : état des lieux en Amérique latine », qui a eu lieu les 7 et 8 novembre 2006 au siège de la CEPALC. Cette réunion, qui s'inscrivait dans le projet sur la pauvreté, l'égalité des sexes et la race coordonné par l'UNIFEM, faisait suite à la neuvième Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Mexico du 10 au 12 juin 2004, et entendait promouvoir et renforcer les actions qui favorisent l'accès aux ressources et l'autonomie des femmes rurales, des femmes autochtones, des femmes d'ascendance africaine, des jeunes femmes et des femmes du troisième âge, en analysant les progrès accomplis dans la révision des programmes de lutte contre la pauvreté avec la prise en compte des facteurs de sexe, de race et d'ethnicité.

15. L'objectif visé par cette réunion s'articulait autour de quatre axes : a) analyse de la situation des femmes autochtones et d'ascendance africaine en Amérique latine; b) analyse des méthodes de mesure de la pauvreté; c) examen des programmes et politiques de lutte contre la pauvreté dans quatre pays de la région (Bolivie, Brésil, Guatemala, Paraguay), afin de savoir s'ils prennent en compte les facteurs de sexe, de race et d'ethnicité; d) élaboration d'un panorama des politiques nationales prenant en compte les facteurs de sexe, de race et d'ethnicité.

16. La réunion a porté sur les thèmes suivants : a) la situation des femmes autochtones et d'ascendance africaine : analyse de la situation socioéconomique des femmes autochtones et d'ascendance africaine comparée à celle des hommes; b) les méthodes de mesure de la pauvreté : analyse des méthodes employées pour mesurer la pauvreté et difficultés rencontrées pour prendre en compte les facteurs de sexe, de race et d'ethnicité; c) les études et expériences de l'UNIFEM en Bolivie, au Brésil, au Guatemala et au Paraguay; d) le suivi et le bilan des politiques, programmes et expériences nationales de lutte contre la pauvreté.

17. Le CELADE-Division de la population a organisé les réunions internationales indiquées ci-après, qui comportaient des communications relatives aux peuples autochtones. Il importe en effet de ne pas circonscrire l'examen des questions autochtones à des réunions spécifiques mais de l'incorporer de manière transversale dans l'action institutionnelle.

18. Réunion d'experts sur le thème « Populations, inégalités et droits de l'homme », organisée de concert avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à Santiago du Chili, les 26 et 27 octobre 2006. À cette réunion, dans le cadre de la table ronde « Exigibilité des droits de l'homme : mécanismes et indicateurs », l'Observatoire chilien des

droits de l'homme des peuples autochtones a fait une communication sur l'exigibilité des droits des peuples autochtones.

19. Réunion d'experts sur le thème « Population et pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes », au siège de la CEPALC à Santiago du Chili, les 14 et 15 novembre 2006. Dans le cadre d'une table ronde consacrée aux groupes démographiques spéciaux et aux politiques de lutte contre la pauvreté, un document sur la dynamique démographique et conditions de vie de la population autochtone (CELADE) a été présenté.

20. La CEPALC a appuyé ou parrainé les réunions internationales suivantes qui concernaient les peuples autochtones.

21. Septième Rencontre internationale sur les données statistiques ventilées par sexe dans le cadre des objectifs du Millénaire, organisée par l'UNIFEM à Aguascalientes (Mexique), du 19 au 21 septembre 2006. Cette réunion visait à mettre en commun des expériences et à examiner les progrès d'ordre conceptuel et méthodologique ainsi que l'analyse et l'emploi des statistiques et indicateurs ventilés par sexe dans les politiques publiques. À cette occasion, en plus de porter sur des questions intéressant les objectifs du Millénaire, la réunion a mis un accent particulier sur la violence sexiste, la population autochtone et les budgets-temps. Le CELADE a fait une communication intitulée « Peuples autochtones d'Amérique latine : reconnaissance et visibilité statistique ».

22. Séminaire international sur la mondialisation, les droits de l'homme et les peuples autochtones, organisé par l'Observatoire chilien des droits des peuples autochtones au siège de la CEPALC à Santiago du Chili, les 28 et 29 novembre 2006. La CEPALC a prononcé un discours d'ouverture et fait un exposé à la table ronde sur le droit à l'eau des peuples autochtones et des collectivités paysannes dans les pays andins. D'autres tables rondes ont concerné : la mondialisation des droits de l'homme et les peuples autochtones; les répercussions de la mondialisation économique sur les droits des peuples autochtones; les droits économiques, sociaux et culturels, l'économie solidaire et les peuples autochtones; les mécanismes de protection des droits des peuples autochtones; le Système interaméricain des droits de l'homme; la responsabilité sociale, les droits de l'homme et les peuples autochtones.

23. Le CELADE-Division de la population a participé aux réunions suivantes qui concernaient les peuples autochtones.

24. Réunion du Groupe international d'experts sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la participation des peuples autochtones et la bonne gouvernance, organisée par l'Instance permanente sur les questions autochtones à New York, du 11 au 13 janvier 2007. Le CELADE y a présenté un document intitulé « Favoriser la participation des peuples autochtones d'Amérique latine à la production d'informations et au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement ».

25. Forum international sur les rapports entre politiques sociales et sciences sociales, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Université de Córdoba (Argentine) du 20 au 24 février 2007. Un document intitulé « Foyer et famille autochtone en Bolivie, au Chili et au Panama : quelques résultats à partir desquels améliorer la collecte d'informations dans les recensements » y a été présenté. Ce document sera publié en 2007 dans la revue *Notas de Población* de la CEPALC.

26. Réunion de constitution du sous-réseau « développement respectueux de l'identité » de l'Université autochtone interculturelle, organisée par le Fonds autochtone à Quito les 6 et 7 juillet. Une communication sur les progrès du système sociodémographique SISPPI y a été faite et les observations des participants autochtones ont été recueillies pour être incorporées dans le système.

27. Septième Assemblée générale du Fonds autochtone, à Antigua (Guatemala), les 13 et 14 septembre 2006. Présentation d'une communication sur les progrès du SISPPI.

28. Réunion de spécialistes sur le thème « Égalité des sexes, pauvreté, race, ethnie: état des lieux en Amérique latine », organisée par la CEPALC-UNIFEM, à Santiago du Chili les 7 et 8 novembre 2006. Présentation d'une communication sur « Les femmes autochtones d'Amérique latine et la pauvreté ».

29. L'Unité du développement agricole et la Division des ressources naturelles de la CEPALC ont obtenu un financement qui permettra à trois personnes de participer à une manifestation organisée en marge de la réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, convoquée à Buenos Aires pour la semaine du 19 mars 2007. Les fonds ont été obtenus auprès du Mécanisme mondial de la Convention de lutte contre la désertification, et l'un des participants représente le groupe Aymaras sans frontières. La manifestation en question a pour but de montrer aux membres du Comité de révision (représentants de gouvernements, organismes internationaux, donateurs, universitaires et société civile) les actions menées par des grandes sociétés d'exploitation minière qui participent au Programme d'action sous-régional pour le développement durable de la Puna américaine (hauts plateaux andins) (PAS Puna) afin d'atténuer ou de réparer les dégâts écologiques causés par l'extraction minière (eau, régions humides, marais, reboisement), ainsi que les actions menées par ces sociétés avec et pour la population locale, qui, dans le cas du PAS Puna, est essentiellement autochtone.

30. L'Unité du développement agricole et la Division des ressources naturelles ont déjà organisé deux séminaires au siège de la CEPALC avec les grandes sociétés minières du Chili et leurs syndicats au Chili (Conseil minier, Société nationale d'exploitation minière) et des représentants de la société civile locale du PAS Puna et des associations écologistes pour nouer un dialogue sur ces questions. Plusieurs réunions ont aussi été tenues entre la CEPALC et les sociétés minières pour organiser ces activités ainsi que la manifestation prévue dans les marges de la prochaine réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

III. Obstacles à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente

31. La première contrainte est d'ordre financier. Les principales activités concernant les questions autochtones ont été rendues possibles grâce à un financement extrabudgétaire de la CEPALC. Des progrès ont été accomplis avec l'incorporation de ces questions dans le Programme de travail du CELADE-FNUAP, ce qui a permis de disposer de fonds supplémentaires, par exemple pour la rédaction du chapitre susmentionné (voir par. 6 et 7) de la revue *Panorama social*.

32. S'agissant du système sociodémographique SISPPI, étant donné que tout système d'indicateurs est perfectible et doit être considéré comme un processus, il est indispensable de continuer d'organiser des ateliers avec les peuples autochtones. Il s'agit, d'une part, d'assurer la diffusion et la gestion du SISPPI, et d'autre part, de faire remonter dans le système les améliorations apportées aux interprétations contextuelles et d'y intégrer progressivement de nouveaux indicateurs, conformément aux propositions de l'Instance permanente et aux consensus internationaux en la matière. Or pour l'instant, on ne dispose pas de ressources à cette fin.

IV. Conférences et réunions prévues en 2007-2008

33. Deux réunions sont prévues dans le cadre du projet conjoint OPS-CEPALC-CELADE intitulé « Perspective ethnique dans les sources de données sanitaires : les expériences menées dans la zone mapuche du couloir du sud de l'Argentine et du Chili. Recommandations pour leur évolution future dans le contexte des Amériques ». La première doit réunir les 18 et 19 avril 2007 des organismes publics et des organisations représentatives de la communauté mapuche d'Argentine et du Chili aux niveaux local et national, afin de faire un état des lieux et de formuler des recommandations tendant à prendre en compte l'ethnicité dans la collecte des données sanitaires (en particulier dans les registres d'état civil et les registres de morbidité). La seconde réunion doit se tenir en mai 2007 : elle a des objectifs semblables et d'autres pays d'Amérique latine peuvent y participer.

34. Une réunion d'experts sur les progrès accomplis par les politiques et programmes de santé visant les peuples autochtones d'Amérique latine depuis la Décennie internationale des populations autochtones se tiendra du 3 au 5 mai 2007. Organisée par le CELADE avec la collaboration de l'OPS, cette réunion vise à faciliter un débat et une réflexion sur : les progrès accomplis par les politiques et programmes de santé visant les peuples autochtones; la reconnaissance constitutionnelle des droits de ces peuples et les difficultés auxquelles se heurte leur réalisation; et l'échange et la diffusion des expériences et enseignements recueillis dans ce domaine. Elle aboutira aussi à des recommandations et propositions.

35. Le programme de travail ordinaire du CELADE prévoit une réunion d'experts – dont les dates n'ont pas encore été fixées – pour examiner l''intégration de questions nouvelles dans les recensements de population du cycle de 2010, notamment la question des peuples autochtones.

36. Le CELADE rédige actuellement trois documents qui seront présentés à une réunion d'experts sur les autochtones en milieu urbain et les migrations organisée par l'Instance permanente et ONU-Habitat au siège de la CEPALC à Santiago du Chili du 27 au 29 mars 2007. Ces documents portent sur la répartition géographique des peuples autochtones d'Amérique latine, les migrations internes, et les conditions de vie des autochtones en milieu urbain dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Annexe

Exemple de « métadonnée » intégrée dans le système sociodémographique des populations et peuples autochtones d'Amérique latine (SISPPI)

Indicateur : Indice de vieillissement

Définition : Exprime le rapport entre le nombre des personnes âgées et le nombre des enfants et des jeunes.

Calcul : Quotient des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux personnes âgées de moins de 15 ans, multiplié par 100.

Ventilation : Milieux urbain et rural

Interprétation statistique : Une valeur de 10 signifie qu'il y a 10 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 15 ans.

Interprétation contextuelle et pertinence : Dans la société occidentale, bien que l'on sache que la vieillesse est un phénomène pluridimensionnel, on a l'habitude de la définir par des limites d'âge. Chez les peuples autochtones, ce qui distingue la vieillesse, c'est le changement d'étape dans le cycle vital, si bien que la limite chronologique perd son sens; on peut tout au plus tracer une frontière qui correspond à la perte de capacités physiologiques ou à l'incapacité d'exécuter les tâches nécessaires à la survie matérielle de la famille et de la communauté. Ainsi, le rôle et le statut social peuvent s'accroître au fur et au mesure que l'on « vieillit », puisqu'il s'agit de personnes qui cristallisent la sagesse et la mémoire collective qu'il faut transmettre aux jeunes pour assurer la reproduction culturelle du groupe ou du peuple. Il convient donc de ne pas interpréter dans un sens « négatif », mais dans le sens d'une continuité culturelle.

Observations : Selon l'interprétation conventionnelle, il s'agit d'un indicateur associé à des transferts entre les générations. Sa hausse persistante signale à l'État qu'il devra consentir un effort financier important pour la santé et la sécurité sociale des personnes âgées. Il faut veiller à ce que les peuples autochtones ne doivent pas être exclus du bénéfice de ces avantages sociaux.

Notes supplémentaires sur la méthode du recensement : L'identification du statut – autochtone ou non-autochtone – a suivi plusieurs critères qui peuvent être consultés. La définition du milieu – urbain ou rural – a suivi les critères définis par chaque pays, qui peuvent eux aussi être consultés.

Mexique et Panama : La population d'âge inconnu a été répartie proportionnellement.

Bolivie, Brésil, Costa Rica, Mexique et République bolivarienne du Venezuela : La population d'appartenance ethnique inconnue n'est pas incluse.

Bolivie et Mexique : Les données consignées correspondent à la population qui habite dans des logements individuels.

Brésil et Mexique : Les bases de données utilisées correspondent à des échantillons. Au Brésil, les chiffres ainsi obtenus sont arrondis (au chiffre inférieur lorsque la fraction est inférieure à 0,5 et au chiffre supérieur lorsque la fraction est égale ou supérieure à ce seuil).

Costa Rica, Paraguay et République bolivarienne du Venezuela : Ces pays disposent de recensements des autochtones (territoriaux ou communautaires), réalisés parallèlement au recensement général de la population. Les bases de données utilisées intègrent, dans la mesure du possible, les informations recueillies dans le cadre de ces deux recensements.